

DELIBERATION

Session ordinaire du 10 mai 2016

L'an deux mille seize, le 10 mai à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de **Masquières**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2016

PRESENTS : MM. Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER - Jean-Philippe CAPDECOMME – André BOUYSSOU - Patrick BEAUMIER - Dimitry GRANDNER - Jacob SNOWBALL – Jean-Luc AVEQUIN - Mme Christine BOUYSSOU

Absents : M. Prosper BASSET –

Excusés :

Secrétaire : M. Willy BIEBER

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget 2016 : si observations,
- 2 – Emprunts communaux : propositions,
- 3 – Vallon de la Vergnotte,
- 4 – Association TERA : pétition riverains :

Invité pour ce sujet : M. SAUZET André Michel représentant des signataires de la pétition.

.....
Le conseil commence par le sujet n°4 Association TERA : pétition riverains.

1 – Budget 2016 :

Le budget 2016 a été visé par les services de la sous-préfecture de Villeneuve sur Lot en date du 28 avril 2016 et à ce jour aucune observation n'a été formulée.

7.3 – FINANCES LOCALES EMPRUNTS / 045-2016 :

2 - Emprunt communal 2016 : choix de l'organisme bancaire prêteur :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions de prêts établies par la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE et la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES destinées à financer les travaux d'investissement sur la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

◆ **DECIDE :**

de solliciter auprès de la CRCAM d'Aquitaine l'attribution d'un prêt pour un montant de **50.000,00 Euros**, au taux de **1,33 %** – **durée de 120 mois** – échéances annuelles – prêt à taux fixe et échéances constantes
Frais de dossier de **100,00 €**

Pour un déblocage des fonds avant le 17.04.2017 (PEA).

Le montant de cet emprunt sera versé auprès du Percepteur de la Trésorerie de FUMEL 47500

◆ **PRENDS les engagements suivants :**

Inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances,

- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt selon les termes de la présente délibération.
-

8.8 – ENVIRONNEMENT / 046-2016 :

3 - Vallon de la Vergnotte : travaux année 2016 et demandes de subventions :

Monsieur le Maire expose que suite à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement 2016 accordée par l'Etat à la commune et aux augmentations des dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement, le budget communal 2016 a été voté au minima dans un souci d'équilibre et de vérité comptable.

Les prévisions budgétaires souhaitées au cours du dernier comité de suivi du Vallon de la Vergnotte en date du 8 avril 2016 n'ont pas été inscrites et votées dans le budget primitif communal 2016.

Au vu de ces éléments et difficultés financières et après débat Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter pour reporter au moins d'une année les dépenses afférentes aux actions sur le vallon de la Vergnotte.

Il est suggéré que d'autres solutions soient trouvées pour le portage du projet et la réalisation de travaux en 2016 mais aucune solution n'est arrêtée.

A ce stade des débats,

Le conseil municipal à **6 voix pour et 4 voix contre**

- Décide de reporter d'une année les actions sur le Vallon de la Vergnotte
- Décide de ne pas déposer de demandes de subventions auprès des partenaires.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

8. – COMPETENCE PAR THEME / 047-2016 :

4 - Association TERA – Pétition des riverains :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, adressé par Messieurs SAUZET André et SNOWVBALL Jeremy. Ce courrier est accompagné d'une pétition signée par un ensemble de riverains du "hameau de Lartel" et des environs, contre le projet d'un éco hameau porté par l'association TERA, sur ce lieu-dit.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur André Michel SAUZET de venir argumenter en conseil municipal les motifs de cette pétition.

Après avoir énoncé les oppositions et les différentes craintes sur les nuisances dues à ce projet, Monsieur André Michel SAUZET, demande à l'assemblée des informations sur le zonage du "hameau de Lartel" défini par le PLUi nouvellement adopté et quelles sont les démarches déjà entreprises par l'association TERA pour l'implantation de cet éco hameau.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

L'association TERA a bien établi son siège sur la propriété de M. HOLBECQ, située au "Hameau de Lartel", où seuls les bâtiments existants et recensés peuvent changer de destination et subir des modifications. Les constructions nouvelles ne seront que des annexes aux bâtiments existants (piscine, garages..)

Ce hameau étant situé en zone A et N du PLUi de FUMEL COMMUNAUTE, seules les constructions nécessaires aux activités agricoles et/ou naturelles et les équipements publics peuvent être, sous réserves, autorisés.

En l'état actuel, le PLUi adopté le 10 décembre 2015 ne permet pas l'implantation de ce projet de Eco hameau sur le "Hameau de Lartel".

La réglementation en vigueur ne pourrait changer que si une révision du PLUi était décidée. Cette décision relève de l'entière compétence de FUMEL COMMUNAUTE et non de la commune.

Le conseil municipal :

- décide qu'un courrier sera adressé dans ce sens à Messieurs SAUZET André et SNOWVBALL Jeremy
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Masquières 10 mai 2016

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 10 mai 2016 à 22h30
Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Patrick BEAUMIER

Jean-Philippe CAPDECOMME

André BOUYSSOU

Dimitry GRANDNER

Jacob SNOWBALL

Jean-Luc AVEQUIN

Mme Christine BOUYSSOU